

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011

PRESENTS : M. BENOIT, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme FLORES, M. CHAUBET, Mme SIBRA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, M. LAMOUR, Mme MOREAU.

PROCURATIONS : M. RODRIGUES à M. BAYONNE; M. BIEBER à M. CASSIGNOL; M. MAROC à M. VIVANT ; M. MAMERI à Mme EYCHENNE; Mlle AMARI à Mme FRAPPIER ; Mme BENQUET à M. PECHAMAT.

ABSENTS: /

1. ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié le remplacement d'un ensemble vétuste n°743 rue des Ecoles. Cela nécessite la dépose du mât existant, la réfection du massif et la pose d'un ensemble de 7m de hauteur, pour un coût total de 4 443 € HT.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de la subvention du Conseil Général demandée par le SDEHG, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 278€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) approuve le projet et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

2. POLICE MUNICIPALE :

- **Approbation d'une convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Beauzelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Beauzelle. Le coût de l'acquisition du terminal électronique est estimé à 990 € HT. L'aide de l'état devrait être de 500 € HT.

Pour mener à bien cette opération, une convention doit être mise en place entre le Préfet, qui agit au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et la ville de Beauzelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix), approuve la convention pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. FINANCES :

- **Décision modificative n°4 - Budget primitif 2011 de la commune**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du budget primitif est nécessaire.

Dépenses d'investissement :

Art 2152-ONA-8 Installations de voirie	+ 4 000.00 €
Art 21531-ONA-8 Réseaux d'adduction d'eau	+ 2 200.00 €
Art 020 Dépenses imprévues investissement	- 6 200.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Art 617- 8- Etudes et recherches	+ 4 650.00 €
Art 020 Dépenses imprévues fonctionnement	- 4 650.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : Achat de mobilier scolaire pour la maternelle des écureuils**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet d'achat de mobilier scolaire pour la maternelle des écureuils, afin de renouveler l'équipement d'une classe, dont le montant s'élève à 800.48 € HT.

4. PERSONNEL :

- **Création d'un poste pour Contrat Accompagnement à l'Emploi**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix) décide de créer un poste pour un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois. Ce contrat bénéficie d'une participation financière de l'Etat.

- **Centre National de la Fonction Publique Territoriale : Adoption d'un vœu afin de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation versée pour la formation professionnelle des agents**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un vœu pour le rétablissement du taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux, pour la formation professionnelle de leurs agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le vœu proposé avec 25 voix pour et 4 absentions.

Informations sur les décisions du Maire

- Un marché par la procédure adaptée a été conclu avec la société EGIS Géotechnique pour réaliser un suivi de l'étude géotechnique des berges du « Garossos ».
- Un marché passé par la procédure adaptée a été conclu avec le groupement Cabinet Gisèle FAYE (Mandataire)/ TRANS ENERGIE SUD/SEPT, pour Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la programmation de la construction d'un groupe scolaire, d'un gymnase associé et d'un centre petite enfance HQE-BBC.
- Des nouveaux tarifs pour l'activité Ateliers de langues ont été fixés :
 - pour l'atelier enfants : 100 € pour les Beauzellois et 110 € pour les extérieurs
 - pour deux cours hebdomadaires adultes : 250 € pour les Beauzellois et 260 € pour les extérieurs
- Un tarif de remise de 10% a été institué pour activités culturelles annulées.